

Séance du 18 juin 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Bernissart à l'intercommunale Igretec;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Commune de Bernissart doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale Ordinaire de l'IGRETEC du 27 juin 2024;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IGRETEC ;

DECIDE d'approuver/de ne pas approuver:

Les points n° 2 et 3 de l'ordre du jour, à savoir :

Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 – Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes – Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations

Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;

PAR

Le point n° 4 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation du rapport du Conseil d'administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD

PAR

Le point n° 5 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023

PAR

Le point n° 6 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023

PAR

Le point n° 7 de l'ordre du jour, à savoir :

Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB)

PAR

Le point n° 8 de l'ordre du jour, à savoir :

Prise de participation à la SRL District Cleantech

PAR

Le point n° 9 de l'ordre du jour, à savoir :

In House : modification de deux fiches de tarification

PAR

- De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du ... juin 2024 ;
- De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC, Boulevard Mayence 1/1 à 6000 CHARLEROI, pour le 26 juin 2023 au plus tard (isabelle.bayonnet@igretec.com)
- au Ministre des Pouvoirs Locaux.

PAR LE CONSEIL :



La Directrice générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN